

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 AVRIL 2014

Le mardi 8 avril 2014, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE, Maire.

Présents :

Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Sandrine RAMBAUD, Josiane COUILLEAUX, Manuella MORIN, Carine BELLIARD, Aline LEBRETON et Aurore BIBRON,

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Miguel CAMUS, Raymond LELIEVRE, René VAUGEOIS, Stéphane MANCEAU, Damien COUILLEAUX et Denis MARCHAND.

Absents Excusés : *Jean-Claude FONT.*

Secrétaire de séance : *Aline LEBRETON*



Ordre du jour :

- I. APPROBATION DU CR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2014***
- II. DECISIONS PRISES EN-COURS DE MOIS***
- III. RAMPE D'ACCES DEVANT « CHEZ SAM »***
- IV. CREATION DES COMMISSIONS***
- V. DELEGATIONS AU MAIRE ET AUX ELUS***
- VI. INDEMNITE DES ELUS »***
- VII. VENTE MAISON DRUGEON/COUILLEAUX***
- VIII. TAUX D'IMPOSITION ANNEE 2014***
- IX. QUESTIONS DIVERSES***



- I. APPROBATION DU CR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2014***
- II. DECISIONS PRISES EN-COURS DE MOIS***

Le maire informe les membres du conseil municipal des décisions qui ont été prises depuis la précédente réunion de conseil municipal.

✓ Investissement :

Au secrétariat l'écran du poste informatique de Gwénaëlle THERREAU a cessé de fonctionner. Notre prestataire informatique actuel, la Sté CONTY, a établi un devis pour le remplacement de l'écran. Le devis s'élève à la somme de 139,00 € H.T.

Vu le caractère d'urgence, le devis a été validé le 1^{er} avril 2014.

III. RAMPE D'ACCES POUR PERSONNES A MOBILITE REDUITE DEVANT « CHEZ SAM »

Nadège LAUMONIER présente l'ensemble du projet à l'équipe du conseil municipal. La rampe d'accès sera réalisée le long de la façade côté droite du café. La pente se dirigera vers chez MR MASSEROT.

Nadège LAUMONIER indique que la norme légale de la pente pour la réalisation d'une telle rampe d'accès est de 5%. La première esquisse du projet montrait que la pente, en tenant compte de la norme légale, arriverait devant chez MR MARSSEROT. Le nouveau projet est présenté avec la réalisation de la rampe à 8 % et une contrainte de 9,60 m afin d'éviter toute gêne pour MR MASSEROT.

Ce projet devra impérativement être validé par la Direction Départementale des Territoires.

Cet investissement supporté par le commerçant est financièrement important. Une subvention à hauteur de 30 % par la Chambre du Commerce et de l'Industrie est possible, mais attention seulement les 40 premiers dossiers déposés pourront être aidés.

Le maire précise que ce projet est une nécessité pour le commerce de la commune.

DELIBERATION : *Le conseil municipal a validé, avec 14 voix pour, le projet pour l'aménagement de la rampe d'accès devant « Chez Sam » sous réserve d'une longueur maximum de 10 m et de l'accord de la DDT.*

IV. CREATION DES COMMISSIONS

❖ *COMMISSIONS OBLIGATOIRES*

<i>COMMISSIONS</i>	<i>LE MAIRE</i>	<i>TITULAIRES</i>	<i>SUPPLEANTS</i>
<i>APPEL D'OFFRES</i>	<i>Mickaël DELAHAYE</i>	Miguel CAMUS Raymond LELIEVRE Sandrine RAMBAUD	Denis MARCHAND René VAUGEOIS Carine BELLIARD
<i>CCAS</i>		Miguel CAMUS Manuella MORIN Josiane COUILLEAUX Christelle BEAUDOUIN	
<i>REVISION LISTE ELECTORALE</i>		Aline LEBRETON	
<i>IMPOTS</i>		Denis MARCHAND Christelle BEAUDOUIN Miguel CAMUS Aline LEBRETON	

❖ COMMISSIONS DELEGUÉES

COMMISSIONS	TITULAIRES	SUPPLEANTS	MEMBRES
Communication/ information (site internet, bulletin municipal, photos...)	Aline LEBRETON	Christelle BEAUDOUIN	Carine BELLIAD Manuella MORIN
Jeunesse (Alsh, périscolaire, cantine, garderie, plaine de jeux)	Denis MARCHAND	Josiane COUILLEAUX	Manuella MORIN Stéphane MANCEAU Aline LEBRETON
Bâtiments (Equipements communaux, bascule, devis, appel d'offres, salle communale, suivi des travaux, dossiers subventions...)	René VAUGEOIS	Miguel CAMUS	Denis MARCHAND Sandrine RAMBAUD Raymond LELIEVRE Carine BELLIARD
Ressources humaines (Gestion personnel communal, suivi règlementation, SPAT médecine du travail)	Mickaël DELAHAYE	Miguel CAMUS	Damien COUILLEAUX Aline LEBRETON Stéphane MANCEAU
Cimetière (entretien, gestion du parc, concession, gestion des décès, tarifs)	Josiane COUILLEAUX		Raymond LELIEVRE Carine BELLIARD
Gestion immobilière (Location, budget, ventes)	Sandrine RAMBAUD	Denis MARCHAND	René VAUGEOIS Aline LEBRETON Damien COUILLEAUX
Assainissement (gestion, règlementation, entretien, étude technique)	Christelle BEAUDOUIN	Raymond LELIEVRE	Miguel CAMUS
Voirie/Réseaux et Génie Civil (Suivi, déneigement, élagage, chemin pédestre, entretien, réseaux)	Miguel CAMUS	Raymond LELIEVRE	Christelle BEAUDOUIN Denis MARCHAND
Associations (Relations, subventions)	Damien COUILLEAUX		Stéphane MANCEAU Manuella MORIN René VAUGEOIS Aline LEBRETON
Sécurité (prévention routière, incendie, vitesse, document unique, SDIS)	Miguel CAMUS		Stéphane MANCEAU Aline LEBRETON
Ecole (personnel, classes et nouvelle classe, relations, rythme scolaire, équipement)	Aurore BIBRON	Manuella MORIN	Damien COUILLEAUX Miguel CAMUS
Commerces et artisanat (Développement, relations, marché, travaux)	Sandrine RAMBAUD	Carine BELLIARD	Aline LEBRETON
Agriculture (Suivi des problématiques, remembrement, travaux connexes, gestion des chemins)	Carine BELLIARD	Raymond LELIEVRE	Denis MARCHAND Aurore BIBRON Miguel CAMUS
Eglise (Suivi et relations)	Carine BELLIARD	Denis MARCHAND	
Affaires culturelles	Aurore BIBRON		

❖ *COMMISSIONS DELEGUÉES (suite)*

COMMISSIONS	TITULAIRES	SUPPLEANTS	MEMBRES
Gestion Financière (Taxes, impôts, budget, dette, trésorerie, assurance,	Mickaël DELAHAYE	Denis MARCHAND	Christelle BEAUDOUIN Miguel CAMUS Aline LEBRETON
Services (poste, professionnels de santé)	Sandrine RAMBAUD	Manuella MORIN	Aline LEBRETON
Eau et Electricité (gestion, SDEGM, syndicat de la rivière, syndicat d'eau, relations)	Christelle BEAUDOUIN	Miguel CAMUS	Carine BELLIARD
Urbanisme (permis de construire, déclaration de travaux, CU ...)	Raymond LELIEVRE	Miguel CAMUS	Carine BELLIARD Damien COUILLEAUX
Accessibilité (mise aux normes)	Stéphane MANCEAU		René VAUGEOIS Miguel CAMUS
Déchetterie/Point de collecte (Suivi)	Christelle BEAUDOUIN		Miguel CAMUS Aline LEBRETON Stéphane MANCEAU
Salles des Fêtes	Manuella MORIN	René VAUGEOIS Josiane COUILLEAUX	

❖ *LES REPRESENTATIONS*

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Syndicat d'eau	Mickaël DELAHAYE Christelle BEAUDOUIN Miguel CAMUS	
Syndicat de la rivière	Mickaël DELAHAYE	Christelle BEAUDOUIN
SDEGM	Mickaël DELAHAYE	Miguel CAMUS
CNAS (Centre National d'Action Sociale)	Mickaël DELAHAYE	
UDAF	Mickaël DELAHAYE	
Armée	Mickaël DELAHAYE	
Prévention routière	Mickaël DELAHAYE	Miguel CAMUS

DELIBERATION: *Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la création et l'attribution des commissions.*

V. INDEMNITES DES ELUS

Suite à l'attribution de délégations à chaque membre du conseil municipal, le maire informe que par une diminution des indemnités versées au maire et aux quatre adjoints, les conseillers municipaux percevront également une indemnité chaque mois dans le respect du budget initialement prévu voté en février 2014.

Le maire propose donc les indemnités (valeur brute) suivantes :

✓	Le maire	1 178,46 €
✓	Les adjoints	313,62 €
✓	Les conseillers	de 80 € à 130 €

Le maire précise que ces indemnités sont calculées sur la base du barème des communes de moins de 1 000 habitants afin de partager avec l'équipe

DELIBERATION: *Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le versement des indemnités au maire, aux adjoints et aux conseillers municipaux.*

VI. DELEGATION AU MAIRE

Mickaël DELAHAYE présente l'ensemble des délégations que le conseil municipal peut déléguer au maire d'une commune.

1. *D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services municipaux ;*
2. *De fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voiries et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;*
3. *De procéder dans la limite de 20 000 € :*
 - ✓ *A la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget,*
 - ✓ *Aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change*
 - ✓ *Déroger à l'obligation de dépôt des fonds auprès de l'Etat pour notamment les fonds de libéralités, cessions de bien ou pour les excédents de trésoreries de régies municipales.*
4. *De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenant, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;*
5. *De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;*
6. *De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;*
7. *De créer des régies comptables nécessaire au fonctionnement des services municipaux ;*
8. *De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;*

9. De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaine), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
10. De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
11. De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
12. D'exercer au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion d'aliénation d'un bien ;
13. D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle,
14. De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000 € ;
15. D'exercer, au nom de la commune le droit de priorité ;
16. D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre

DELIBERATION : *Le conseil municipal, à l'unanimité, valide ces délégations au maire.*

VII. VENTE MAISON DRUGEON/COUILLEAUX

Point sur la vente de la maison située au 76 Rue des Tisserands

- ✓ Un compromis de vente a été signé avec MR et MME COUILLEAUX pour un prix de vente de 46 270 €
- ✓ La commune doit procéder au traitement d'un champignon « La mérule ». Un premier devis a été établi pour un montant de 5 270 € TTC. Il est précisé qu'en fonction de l'état du bâtiment, des frais supplémentaires pourraient être possible.

DELIBERATION: *MR COUILLEAUX Damien et Mme COUILLEAUX Josiane ayant quitté la salle de conseil, le conseil municipal décide, avec 12 voix pour et 2 n'ayant pas pris part au vote, de procéder au traitement de la mérule sans que les frais de traitement ne dépassent pas la somme de 6 000 € TTC.*

VIII. TAUX D'IMPOSITION ANNEE 2014

Mickaël DELAHAYE présente l'état de notification des taux d'imposition locale pour l'année 2014.

Le produit prévisionnel attendu pour l'année 2014 s'élève à 291 293 € soit 4 837 € de plus qu'en 2013.

DELIBERATION: *Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'*

année 2014.

IX. QUESTIONS DIVERSES

✓ Décision budgétaire budget COMMUNE

Section de fonctionnement			
Article	Libellé	Dépenses	Recettes
775	Produits de cession des immos		- 106 270,00 €
O23	Virement à la section d'investissement	- 106 270,00 €	
TOTAL de la décision modificative n° 1		-106 270,00 €	-106 270,00 €
Pour mémoire BP 2014		1 083 298,64 €	1 083 298,64 €
Pour mémoire DM N° 1		0,00 €	0,00 €
TOTAL section fonctionnement après DM N° 1		977 028,64 €	977 028,64 €
Section d'investissement			
Article	Libellé	Dépenses	Recettes
24	Produits de cession		106 270,00 €
O21	virement à la section de fonctionnement		-106 270,00 €
TOTAL de la décision modificative n° 1		0,00 €	0,00 €
Pour mémoire BP 2014		1 258 030,20 €	1 258 030,20 €
Pour mémoire DM N° 1			
TOTAL section investissement après DM N° 1		1 258 030,20 €	1 258 030,20 €

DELIBERATION: *Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la décision modificative à appliquer sur le budget de la commune.*

✓ Ecole Jules Verne

A la rentrée scolaire 2014, l'Ecole Jules Verne accueillera 174 enfants. Afin de réduire les effectifs dans les classes, l'Ecole de Commer devrait obtenir l'ouverture d'une 7^{ème} classe.

✓ Personnel communal

Le maire soulève au conseil municipal le problème de la gestion des salles des fêtes pour les locations du week-end ainsi que pour le ménage. L'ensemble de cette gestion sur une semaine représente environ 8 heures de travail.

La maire propose d'augmenter le temps de travail de Carole MESSAGER embauchée comme agent technique à la restauration scolaire afin de lui attribuer la gestion des locations. Le temps de travail hebdomadaire de Carole MESSAGER passerait de 27 heures à 35 heures par semaine ; ces heures étant déjà budgétées dans le cadre du remplacement de L.HAMARD.

DELIBERATION: *Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la décision d'attribuer à Carole MESSAGER la gestion des locations des salles des fêtes et de ce fait d'augmenter son temps de travail hebdomadaire réalisé précédemment par V.GERAULT.*

✓ **Planification du calendrier des réunions de conseil municipal**

2^{ème} Trimestre	Mardi 22 avril 2014	20h30
	Mardi 27 mai 2014	20h30
	Jeudi 26 juin 2014	20h30
3^{ème} Trimestre	Mardi 22 juillet 2014	20h30
	Jeudi 28 août 2014	20h30
	Jeudi 25 septembre 2014	20h30
4^{ème} Trimestre	Jeudi 30 octobre 2014	20h30
	Jeudi 27 novembre 2014	20h30
	Jeudi 18 décembre 2014	20h30

Il est 23h45, la séance est levée.

Le Maire,

Mickaël DELAHAYE

Le secrétaire de séance,

Aline LEBRETON